

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Youniss Mussa, Nicolas Clémence, Léna Strasser, Diego Esteban, Thomas Wenger, Glenna Baillon-Lopez, Grégoire Carasso, Badia Luthi, Cyril Mizrahi, Salika Wenger, Sylvain Thévoz, Romain de Sainte Marie, Jean-Charles Rielle, Yves de Matteis, Didier Bonny, Marjorie de Chastonay, Adrienne Sordet, David Martin

Date de dépôt : 9 septembre 2020

Proposition de motion

pour une aide urgente aux actrices et acteurs de la vie nocturne : A bout de souffle !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'arrêté modifiant l'arrêté du 14.08.2020 relatif aux mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19, qui prévoit la fermeture des lieux festifs comme les dancings, cabarets, discothèques, salles de danse et boîtes de nuit depuis le 31 juillet jusqu'au 16 novembre 2020, prolongeable si besoin ;
- la fermeture des lieux festifs durant la période de crise du coronavirus entre le 13 mars et le 6 juin 2020 ;
- le manque de concertation avec les milieux de la nuit préalable aux restrictions successives imposées par les autorités ;
- la mise en péril de la survie des différent.e.s acteur.trice.s de la vie nocturne, qui pour beaucoup sont économiquement dans une situation présentant un risque de faillite ;
- le monde culturel nocturne comme étant indispensable à la vie sociale, en permettant à la population de se réunir et partager dans des lieux sûrs et contrôlés ;
- le titre VI Tâches publiques de la Cst-GE, notamment son article 216, alinéa 3, qui prévoit que « Les acteurs culturels sont consultés. »,

invite le Conseil d'Etat

- à donner suite dans les plus brefs délais aux demandes de concertation des milieux nocturnes, et de considérer l'urgence de la situation en les incluant dans les prises de décisions ;
- à offrir rapidement en accord avec les acteur.trice.s de la vie nocturne des mesures offrant des perspectives pérennes permettant la préservation de la vie nocturne à Genève ;
- à proposer un dispositif d'indemnisation particulier aux professionnel.le.s de la nuit, en prenant en considération la perte liée aux frais d'exploitation ;
- à protéger les travailleur.euse.s de la nuit par l'extension du droit à l'indemnité en cas de RHT aux travailleur.euse.s sur appel jusqu'à la fin des restrictions de jauges, et par l'extension du droit à l'indemnité en cas de RHT aux salarié.e.s qui occupent une position assimilable à celle de l'employeur.euse jusqu'à la fin des restrictions de jauges ;
- à éviter des fermetures définitives en instaurant de nouvelles mesures d'urgence, par la couverture des frais fixes à 100% (sans plafonnement de charges) durant les périodes de fermeture des lieux (en complément des mesures d'indemnisation des pertes financières prévues dans le secteur de la culture), par le versement d'acomptes aux bénéficiaires d'indemnités pour pertes financières avant la fin du mois d'octobre, le délai de paiement des aides financières prévu au 28 février 2021 n'étant en effet pas conciliable avec l'urgence de la situation, qui impose de remédier à des défauts de trésorerie, et enfin par l'assouplissement des délais de paiement des cotisations salariales et la suppression des frais de sommation et des intérêts jusqu'à la fin des restrictions de jauges ;
- à soutenir toute la scène nocturne genevoise en modifiant les conditions d'indemnisation, notamment le critère déterminant permettant l'octroi d'indemnités pour pertes financières soit le paiement de droits d'auteur.e auprès de la SUISA (Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales) par un.e requérant.e actif.ve dans le domaine de la musique, plutôt que l'analyse du contenu de la programmation ;
- à ne pas mettre fin aux mesures d'aides pour les lieux dont l'autorisation de reprise d'activité serait conditionnée par une limitation de la jauge officielle en situation ordinaire, ce type d'autorisation ne devant pas constituer une obligation d'ouverture ;

- à mobiliser des fonds privés en complément des aides publiques, par une intervention du Conseil d'Etat auprès de la FPLCE afin que son conseil de fondation prévoie le plus rapidement une séance extraordinaire d'examen de dossiers de demande de soutien pour le paiement de loyers et de charges locatives.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

Les acteur.trice.s nocturnes genevois sont à l'agonie. Ayant comme de nombreux secteurs souffert de la fermeture de leurs établissements durant le pic de la crise du coronavirus entre le 13 mars et le 6 juin 2020, les lieux festifs comme les dancings, cabarets, discothèques, salles de danse et boîtes de nuit ont été contraints de fermer à nouveau leurs portes en date du 31 juillet 2020, alors qu'ils tentaient mettre en place les mesures qui leur auraient permis de relancer leurs activités après la période de semi-confinement que notre canton a vécu.

Initialement prévue jusqu'au 23 août, puis jusqu'au 10 septembre, la fermeture des boîtes de nuit a été prolongée au 16 novembre 2020, prolongeable si nécessaire, par arrêté du 2 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 août 2020 relatif aux mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19. Cette prolongation de fermeture des établissements sans garantie d'aides financières mènerait directement un certain nombre d'établissements à fermer définitivement leurs portes, plongeant dans la précarité des centaines de travailleuses et travailleurs.

Les acteur.trice.s de la vie nocturne offrent un véritable service public en garantissant la sécurité de nos jeunes qui se retrouvent dans des endroits permettant de se rencontrer, danser et se divertir dans des espaces dédiés et surveillés. Ce rôle important du monde de la nuit est d'autant plus clair, alors que nous observons aujourd'hui une véritable recrudescence de la petite criminalité. En période de crise sanitaire, ces espaces permettent également d'assurer un traçage et des mesures sanitaires qui ne sont souvent pas respectés dans les espaces extérieurs.

Le 2 septembre 2020, les acteur.trice.s de la vie nocturne de notre canton ont publié une lettre ouverte décrivant les difficultés financières immédiates auxquelles se retrouvent confrontés les différents établissements concernés. « A bout de souffle ! », ce sont les mots des entrepreneur.euse.s et professionnel.le.s de la nuit, barman.aid.s, agent.e.s d'accueil, nettoyeur.euse.s, cuisiner.ère.s, technicien.ne.s, artistes, graphistes, comptables, imprimeur.euse.s, etc.

Alors que la majorité des mesures extraordinaires des indemnités RHT prennent fin au 1^{er} septembre 2020 (extension du groupe des ayants droit, durée maximale autorisée à 3 mois, etc.), et donc ne seront plus possibles en

particulier pour les travailleur.euse.s sur appel, soit une large majorité des employé.e.s du monde de la nuit, il est évident qu'un grand nombre de personnes va se retrouver sans aucun revenu et donc finalement à l'aide sociale. Ce sont des milliers de personnes aujourd'hui qui sont susceptibles de perdre leur emploi.

Alors que depuis des mois des décisions sont prises impactant directement le travail des acteur.trice.s de la nuit, celles et ceux-ci n'ont pas été consulté.e.s. A aucun moment le Conseil d'Etat n'a souhaité les inclure dans les discussions concernant les décisions prises dans la lutte contre le coronavirus, alors que les milieux nocturnes auraient sans aucun doute pu apporter des éclairages et leur expérience dans la prise de décision qui encore une fois porte un coup dur à leurs activités.

Il serait nécessaire de mettre en place une véritable task force dédiée aux milieux nocturnes permettant aux différent.e.s acteur.trice.s de se concerter avec les autorités afin d'établir des perspectives pérennes, afin que la vie nocturne ainsi que les emplois soient préservés.

Le monde de la nuit est aujourd'hui en train de mourir, sans qu'aucun plan d'indemnisation ne soit mis en place. Un véritable plan de sauvetage doit avoir lieu immédiatement, car une fois les établissements en faillite et les employé.e.s licencié.e.s, il sera malheureusement trop tard.

A noter que les possibilités proposées par le Conseil d'Etat pour permettre aux lieux festifs comme les dancings, cabarets, discothèques, salles de danse et boîtes de nuit de fonctionner comme bar, est une concurrence directe aux bars qui sont pour certains dans une situation où il est déjà difficile de faire revenir leur clientèle.

Aujourd'hui, les dancings, cabarets, discothèques, salles de danse et boîtes de nuit ne se sentent ni soutenus ni entendus par l'Etat. Les milieux culturels nocturnes ont le sentiment d'être totalement abandonnés et désignés comme des boucs émissaires.

La fermeture définitive des lieux dits festifs conduirait sans nul doute à des milliers de licenciements contraints, à une recrudescence de la petite criminalité, à une perte économique importante pour notre canton, qui perdrait également de son attractivité aux dépens de villes comme Lausanne et Zurich. De plus, la fermeture des clubs genevois est contre-productive, alors qu'un nombre significatif de personnes se rendent dans d'autres villes européennes ou suisses pour faire la fête, permettant parfois la propagation du virus dans les villes visitées ou son importation dans notre canton à leur retour.

Au vu de ces explications, les auteur.trice.s du présent texte vous remercient, Mesdames et Messieurs les député.e.s, de lui réserver un accueil favorable.